Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 25/07/2022 à 17h01
Réference de l'AR : 010-200062107-20220708-CA20220708_29-DE Conseil d'Administration Affiché le 26/07/2022 ; Certifié exécutoire le 26/07/2022

Délibération du CA20220708_29



Régie du SDDEA

Cité administrative des Vassaules CS 23076 - 10012 TROYES CEDEX

Date de convocation :

01 07 2022

Date d'affichage :

01 07 2022

Nombre de membres: 33

Nombre de membres en

exercice: 33

Nombre de membres qui assistent à la séance : 18

Ayant pris part au vote :

24 dont 6 procurations

Résultat du vote :

Pour: 24 Contre: 0 Abstention: 0

Avis du Bureau Syndical:

Favorable: 6 Défavorable: 0 Abstention: 0

Extrait du registre des délibérations

Séance du 08 07 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit juillet à neuf heures trente, les membres du Conseil d'Administration légalement convoqués se sont réunis en salle multi-activités des Vassaules, sous la présidence de Monsieur Nicolas Juillet, Président de la Régie du SDDEA.

Sont présents :

Mmes et MM. JUILLET, VIART, HOMEHR, AUBRY, FIGIEL, GERMAIN, GROSJEAN, GUNDALL, HILTZER, JACQUARD, JAY, LEROY, MAILLAT, MAILLET, PACKO, POILVE, THOMAS, ZAJAC.

Sont excusés et donnent procuration :

M. BOISSEAU donne procuration à M. JAY

M. BRET donne procuration à Mme THOMAS

M. DRAGON donne procuration à Mme LEROY

M. LAMY donne procuration à M. JUILLET

M. LANTHIEZ donne procuration à M. JUILLET

M. MASURE donne procuration à M. MAILLET

Sont Absents:

Mme et MM. BAILLY-BAZIN, BOULARD, DUQUESNOY, FINELLO, GAUDY, LE CORRE, LEIX, MANDELLI, PELOIS.

Assiste également à la réunion :

M. GILLIS, Directeur Général de la Régie du SDDEA.

Secrétaire de séance :

M. JAY a été élu secrétaire de séance.

Au titre du Bureau Syndical hors membre du Conseil d'Administration y compris procurations :

MM. ANTOINE, BANACH, BOYER, BRIQUET, LAGOGUEY, VIART.

OBJET DE LA DELIBERATION

Autorisation de signature du marché relatif à acquisition de 2 camions ampliroll

<u>Pièce-Jointe</u> : Procès-Verbal de la Commission d'appel d'offres du 08 juillet 2022

Vu le Syndicat Mixte Ouvert de l'Eau, de l'Assainissement Collectif, de l'Assainissement Non Collectif, des Milieux aquatiques et de la Démoustication (SDDEA), créé depuis le 1^{er} juin 2016 en application de l'arrêté préfectoral DCDL-BCLI 201681-0003 du 21 Mars 2016;

Vu les statuts du SDDEA dans leur version en vigueur à la date de la séance ;

Vu la délibération n° 3 du Syndicat SDDEA en date du 2 juin 2016, portant création de la Régie du SDDEA;

Vu les statuts de la Régie du SDDEA dans leur version en vigueur à la date de la séance ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°CA20201022 4 du 22 octobre 2020 relative aux pouvoirs du Directeur Général de la Régie ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande publique ;

Vu la délibération n° CA20220408_74 du Conseil d'Administration en date du 08 avril 2022 ;

Vu le Procès-Verbal de la Commission d'appel d'offres du 08 juillet 2022.

Régie du SDDEA Page 1 / 3 Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 25/07/2022 à 17h01
Réference de l'AR: 010-200062107-20220708-CA20220708_29-DE

Délibération du Conseil d'Administration CA20220708 29

LE PRESIDENT EXPOSE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

A l'occasion de la délibération n° CA20220408_74, les membres du Conseil d'Administration ont décidé le 8 mars 2022 le lancement d'une procédure d'appel d'offres relative à l'acquisition de deux camions Ampliroll pour la Régie du SDDEA.

Ces véhicules sont destinés à apporter des bennes sur des chantiers pour différents métiers.

A ce titre, ces véhicules présentent les avantages suivants :

- Livraison sur chantier avec terrassement aspiratrice (l'aspiratrice vide directement sa cuve dans la benne)
- Livraison sur chantier avec terrassement traditionnel (les agents mettent les déblais du chantier dans la benne)
- Livraison pour les espaces verts (tonte, branchage, arbres...)
- Livraison de concassé, mignonnette,
- Livraison pour les boues des stations d'épuration
- Livraison pour emmener panneaux, barrières, conduites...

Ces camions sont destinés à l'ensemble des agences de la Régie du SDDEA réparties dans le département.

Le coût estimé pour l'achat d'un camion type « ampliroll » est d'environ 150 000 € HT, soit environ 300 000 € HT pour les deux.

Le 08 juillet 2022, au vu des résultats de l'analyse des offres et des candidatures, la Commission d'appel d'offres s'est prononcée sur l'attribution du marché attaché à cette procédure de mise en concurrence.

C'est dans ce contexte, qu'il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'entériner la décision de la Commission d'appel d'offres de la Régie du SDDEA du 08 juillet 2022 et ainsi d'autoriser le Directeur Général à signer le marché correspondant.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- D'ENTERINER la décision de la Commission d'appel d'offres de la Régie du SDDEA du 08 juillet 2022;
- **D'AUTORISER** le Directeur Général à signer le marché correspondant ;
- **DE DONNER** tout pouvoir au Directeur Général de la Régie du SDDEA à signer tout acte administratif, juridique, financier ou technique, notamment de nature conventionnelle, à intervenir en application ou en exécution de la présente délibération.

Régie du SDDEA Page 2 / 3

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 25/07/2022 à 17h01

Délibération du Réference de l'AR : 010-200062107-20220708-CA20220708_29-DE

Conseil d'Administration

Affiché le 26/07/2022 ; Certifié exécutoire le 26/07/2022

CA20220708_29

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.i

Pour extrait conforme, Le Président,

NICOLAS JUILLET 2022.07.25 16:54:33 +0200 Ref:20220718_111002_1-3-S Signature numérique le Président

Nicolas JUILLET

Nicolas JUILLET

Régie du SDDEA Page 3 / 3

¹ La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne (R.421-1 du code de justice administrative) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 25/07/2022 à 17h01 Réference de l'AR : 010-200062107-20220708-CA20220708_29-DE Affiché le 26/07/2022 ; Certifié exécutoire le 26/07/2022



MARCHES PUBLICS

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DECISION D'ATTRIBUTION

A - Identification de l'entité adjudicatrice

Régie du SDDEA 22 rue Grégoire-Pierre Herluison CS 23076 – 10012 TROYES CEDEX

Tél: 03 25 83 27 27 - Fax: 03 25 83 27 00 - Courriel: sddea@sddea.fr

B - Objet de la consultation

AQUISITION DE 2 CAMIONS AMPLIROLL

C - Déroulement de la consultation

- Publicité
- Date d'envoi de l'avis au BOAMP et au JOUE : 27 avril 2022
- Organe et date de parution de l'avis :
 - BOAMP du 2 mai 2022- annonce n°22-60263
 - JOUE du 02 mai 2022 annonce n°2022/S 085-229324
 - L'Est Eclair / Libération champagne du 05 mai 2022
- Date de mise en ligne sur le profil acheteur « Xmarchés » et de dépôt du dossier de consultation sur la plateforme de dématérialisation : 30 avril 2022
- Date et heures limites de réception des offres 30 mai 2022 à 12 heures
- Délai de validité des offres douze mois à compter de la date limite de remise des offres
- Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des offres : ☐ Non OU ☐ Oui



D - Composition de la commission d'appel d'offres

Lors de sa réunion en date du 8 juillet 2022 la commission d'appel d'offres était composée comme suit :

D1 - Membres à voix délibérative

Nom et prénom	Qualité	Titulaire (T) ou Suppléant (S)
GILLIS Stéphane	Directeur général de la Régie du SDDEA	Président
Patrick GROSJEAN	Président du COPE EP des COMMUNES DE SAINT-JULIEN-LES-VILLAS / ROSIERES- PRES-TROYES / BREVIANDES	Titulaire
Marie-Thérèse LEROY	Présidente du COPE EP de LA REGION DE MACEY	Suppléant
Michel LAMY	Président du Territoire Nord-Ouest	Titulaire
Thierry HILTZER	Personne qualifiée	Suppléant
Nicolas JUILLET	Président du SDDEA	Titulaire
Marie LE CORRE	Conseillère du COPE/Territoire EP de TROYES	Titulaire
Daniel GERMAIN	Vice-président du SDDEA	Suppléant
Gilles JACQUARD	Vice-président de l'Assainissement Non Collectif	Titulaire
Jean-Michel VIART	1er Vice-président du SDDEA	Suppléant

D2 - Membres à voix consultative

Nom et prénom	Qualité
CLIPET Gilles	Payeur Départemental
DC	GCCRF
DABERT Clément	Directeur Général Adjoint Coordination Et Affaires Juridiques
Sébastien DUROSAY	Chef du service des Moyens, Logistiques et des Achats
Florian BERNARD	Responsable Adjoint Service et Méthodes Et Coordination Des Agences

PV de la CAO Décision d'attribution

(2022DI17)

Page: 2 / 8



E - Fonctionnement de la commission d'ap	opel d'offres
Le quorum est atteint :	
Non 🗆	Oui 🖂
La commission d'appel d'offres	
peut valablement délibérer.	
ne peut pas valablement délibére	r.



F - Elimination des oπres
Décision de la commission d'appel d'offres relative à l'élimination des offres La commission d'appel d'offres :
demande un examen complémentaire des offres pour les motifs suivants :
Résultat des votes
• Pour: 6
Contre:
Abstentions : //
G - Classement des offres.
Décision de la commission d'appel d'offres relative au classement des offres Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres :
demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :
H - Admission de la (des) candidatures du (des) titulaire(s) pressenti(s)
Décision de la commission d'appel d'offres relative à l'admission des candidatures
Après avoir pris connaissance de l'analyse de la (des) candidatures du (des) titulaire(s) pressenti(s), la commissior d'appel d'offres :
prend, la décision d'admission de la (des) candidatures du (des) titulaire(s) pressenti(s) ;
demande une analyse complémentaire de la (des) candidatures du (des) titulaire(s) pressenti(s) pour les motifs suivants :
Résultat des votes
Pour: G
Contre :
Abstentions:



I - Déci		44	
LINOCI	CION O'		IITION

Abstentions : /

Page: 5 / 8



J- Déclaration d'abandon de la procédure

Au vu du rapport d'analyse des offres et après examen des offres reçues, la commission d'appel d'offres décide d'abandonner la procédure :
pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
pour les motifs mentionnés ci-dessous :
et propose de mettre en œuvre la nouvelle procédure suivante
un appel d'offres ;
un marché négocié ;
une procédure adaptée ;
un dialogue compétitif.
Résultat des votes
Pour:
Contre :
Abstentions:



K - Signature des membres de la commission d'appel d'offres

Membres titulaires à voix délibérative

	Nom et prénom	Signature
	GILLIS Stéphane	
1	Patrick GROSJEAN	J. Balan
2	Michel LAMY	
3	Nicolas JUILLET	- Jues
4	Marie LE CORRE	
5	Gilles JACQUARD	

Membres suppléants à voix délibérative sous réserve de l'absence de leur titulaire

	Nom et prénom	Signature
1 bis	Marie-Thérèse LEROY	1
2 bis	Thierry HILTZER	
4 bis	Daniel GERMAIN	
5 bis	Jean-Michel VIART	

Membres titulaires à voix consultative

Nom et prénom	Fonctions	Signature
CLIPET Gilles	Payeur Départemental	
DC	GCCRF	
DABERT Clément	DGA-CAJ	
Sébastien DUROSAY	Chef du service des Moyens, Logistiques et des Achats	
Florian BERNARD	Responsable Adjoint Service et Méthodes Et Coordination Des Agences	Bert



L - Observations des membres de la commission d'appel d'offres

Page: 8 / 8